



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité avec ce besoin.

L'entrepreneur peut être accompagné, il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

1.2 Besoin

La présente demande de soumissions est émise conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour les fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001 / PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent à cette sollicitation et en font partie intégrante. Les soumissionnaires qui soumettent une offre acceptent d'être liés par ces modalités et conditions ainsi que les modalités et conditions de la présente demande de soumissions

Ce besoin est détaillé dans l'annexe A des clauses du contrat subséquent.

1.3 Général ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

Ce besoin est (la case cochée s'applique):

Marchés généraux

Le besoin est assujéti à tous les accords commerciaux applicables, comme indiqué dans l'avis de projet de marché (APM).

1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.



Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#) (2019-03-04) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la *Politique d'inadmissibilité et de suspension*. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

2.2 Présentation des soumissions

| | |
|--|---|
| Invitation à soumissionner envoyée à : | |
| Nom et adresse du fournisseur : (Ville, province) | Fournisseurs conformes en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement: E60PQ-120001/.../PQ |
| Invitation à soumissionner publiée par : | |
| Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner : | Affaires mondiales Canada (AMC) Shenny Dai |
| Date de clôture de l'invitation à soumissionner – Présentation d'une soumission : Les soumissions doivent être présentées à l'autorité contractante à la date et à l'heure indiquées ci-dessous. | |
| - Au plus tard à la date et à l'heure limites : | Date : Le 25 janvier 2021 Heure : 14:00 (heure normale de l'est) |
| - À l'adresse de courriel (le cas échéant) | shenny.dai@international.gc.ca |

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 3 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au



soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations et Renseignements supplémentaires

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations et Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Attestations additionnelles

Des vérifications d'intégrité ont été effectuées sur chaque fournisseur au moment de l'émission de leur arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) respectif. En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions énoncées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées énumérées ci-dessus.

5.1.2 Conformité du produit

En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que toutes les marchandises proposées sont conformes et continueront de se conformer tout au long de la période du contrat, aux exigences



détaillées à l'annexe A et aux spécifications de la série d'AMA émise par TPSGC avec le numéro E60PQ-120001/PQ.

5.1.3 Maintien des certifications

Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à cette demande de soumissions, le soumissionnaire et tout membre du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continue de se conformer à toutes les attestations soumises avec son arrangement pour se qualifier dans le cadre du série d'AMA publiée par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contra

5.2.2.1 Attestation des prix

1. Cette certification s'applique aux exigences concurrentielles et non concurrentielles lorsque le prix total évalué de la soumission est de 50 000,00 \$ ou plus et que la soumission est la seule soumission recevable.

a. Attestation des prix - fournisseurs établis au Canada (autres que les agences et détaillants)

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- i. n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux;
- ii. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables; et
- iii. ne comprend aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.

b. Attestation des prix - agents et détaillants canadiens



Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- i. n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux; et
- ii. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.
(Instruction aux UD: utilisez cette clause lorsque l'entrepreneur n'a besoin que d'un accompagnateur pour exécuter les tâches du contrat.)

Les membres du personnel de l'entrepreneur **NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX** si des renseignements ou des biens **PROTÉGÉS** ou **CLASSIFIÉS** s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.

6.2 Besoin

6.2.1 L'entrepreneur doit fournir des fauteuils de bureau conformément au besoin de l'annexe A.

Le présent contrat est émis contre l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001 / PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante.

6.2.2 Ce besoin est (la case cochée s'applique)

Marchés général

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.



6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09, Garantie, est modifié comme suit :

Au paragraphe 1 :

Supprimé : « La période de garantie sera de 12 mois. »

Inséré : « La période de garantie sera de 10 ans, à l'exception des composants réglables, qui auront une garantie de 5 ans. »

Au paragraphe 2 :

Supprimé : En entier

Inséré : Comme suit :

« 2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage aux locaux de l'entrepreneur pour remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage qui est remplacé ou rectifié au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'ouvrage se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts. »

Toutes les autres dispositions de l'article Garantie demeureront en vigueur.

Section 16 – Intérêt sur les comptes en souffrance

Cette disposition ne s'applique pas aux paiements effectués par carte de crédit au point de vente. Elle ne s'applique pas aux fournisseurs dont l'AMA ne contient aucune disposition relative au paiement par carte de crédit.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au jusqu'à l'achèvement et l'acceptation des travaux

6.4.2 Instructions de livraison

Si la livraison est requise: Les marchandises doivent être livrées DDP (Destination comme spécifié dans le contrat) Règles Incoterms®, taxes applicables en sus.

En plus de ce qui précède, l'entrepreneur doit décharger et déplacer les marchandises au(x) lieu(x) de livraison spécifié(s) dans le contrat.



6.4.3 Date de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison indiqué dans l'Annexe B

6.4.4 Lieu(x) de livraison et d'installation

La livraison et l'installation du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat

Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : [Shenny Dai](#)
Titre : agent d'approvisionnement
Département : Affaires mondiales Canada
Adresse : 200 Promenade du portage
Gatineau, QC K1A 0G2

Téléphone : 613-791-6782
Courriel : Shenny.Dai@international.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : *[À compléter lors de l'attribution du contrat]*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le chargé de projet, mais le chargé de projet n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les modifications de la portée des travaux ne peuvent être apportées que par une modification du contrat émise par l'autorité contractante.



Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada)

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est : *(à compléter lors de l'attribution du contrat)*

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme dans l'annexe A*, selon un montant total de _____ \$ *(insérer le montant au moment de l'attribution du contrat)*. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Méthode de Paiement

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* C0100C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

Le Canada peut payer les factures par carte de crédit si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation d'un tel paiement. Veuillez-vous référer à l'AMA du fournisseur.

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous



les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

_____ (*à compléter lors de l'attribution du contrat*)

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Comme indiqué dans l'article «Lois applicables» de la partie 6A de l'AMA.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de l'entente de l'AMA E60PQ 120001;
- (b) Les articles de cette entente;
- (c) les Conditions générales : biens (complexité moyenne) 2010A (2020-05-28)
- (d) Annexe A, Besoin;
- (e) Annexe B, Base de Paiement
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Accès aux installations et à l'équipement

Les installations, l'équipement, les documents et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si ce dernier doit accéder aux locaux, aux systèmes informatiques (réseau de microordinateurs), à locaux de travail, aux téléphones, aux terminaux, aux documents et au personnel du Canada dans l'exécution des travaux, il devra en informer l'autorité contractante en temps opportun. Si la demande d'accès est approuvée par le Canada et que des arrangements sont pris pour que l'entrepreneur ait accès, l'entrepreneur, ses sous-traitants, ses agents et ses employés doivent se conformer à toutes les conditions applicables du lieu de travail. De plus, l'entrepreneur doit s'assurer que les installations et l'équipement sont uniquement utilisés aux fins d'exécution du contrat.



6.12 Installations du Canada pour accueillir la livraison

Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés. Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.

6.13 Finitions standard

L'utilisateur désigné (UD) va consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.

Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.

L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

6.14 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

Clause du Guide des CCUA [A9068C](#) (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du Guide des CCUA [B4003T](#) (2011-05-16), Office des normes générales du Canada - normes

Clause du Guide des CCUA [B6802C](#) (2007-11-30), Biens de l'État

Clause du Guide des CCUA [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière



ANNEXE A

BESOIN



| | |
|--|-----------------|
| CHAIR TYPE | QTY: 500 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rotary Chair (up to 275 lbs) | |

| Continuance of Certifications and additional information: Canada may request copies of any SA certification(s) or additional information to confirm/review chair criteria of product proposed prior to contract award within a time period specified by the Identified User. | | | | | | | |
|--|---|---------------------|---|--|--|--|---|
| Criteria <i>Instructions</i> | Requirement Choices <i>(dimensions reflect Specifications for Office Seating (SA))</i> | | | | | | |
| A Headrest <i>choose only 1</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Yes – Adjustable and Removable <i>(if applicable, indicate type of adjustment in additional criteria below)</i> <input type="checkbox"/> No <i>*Recommended with Standard Back Height</i> | | | | | | |
| B Backrest Height <i>choose only 1</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Standard = height between 450 mm (17.7 in.) to 660 mm (26.0 in.) <input type="checkbox"/> High = height greater than 660 mm (26.0 in.) <input type="checkbox"/> No preference | | | | | | |
| B Backrest Style Preference(s) <i>choose ALL that are acceptable</i> | <input checked="" type="checkbox"/> No preference <i>note: style represents overall shape, design may vary</i> | | | | | | |
| C Lumbar Support <i>choose ALL that are acceptable</i> | Adjustable <input checked="" type="checkbox"/> Up/Down = min. 50 mm (2.0 in.) height adjustment between 150mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) <input type="checkbox"/> Up/Down & In/Out <input type="checkbox"/> Fixed = between 150 mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) above seat | | | | | | |
| D Armrests <i>choose ALL that are acceptable</i> | Adjustable <input checked="" type="checkbox"/> Height adjustable = min. 63 mm (2.5 in.) adjustment between 176 mm (6.9 in.) to 289 mm (11.4 in.) <input checked="" type="checkbox"/> Width adjustable = min. 75 mm (3.0 in.) adjustment between 443 mm (17.0 in.) to 493 mm (19.4 in.) <input type="checkbox"/> Pivot adjustable = min. 20 degrees inward and min. 10 degrees outward <input type="checkbox"/> Fixed = height range between 200 mm (7.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) <input type="checkbox"/> None | | | | | | |
| E Seat Depth <i>choose ALL that are acceptable</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Adjustable = min. 50 mm (2.0 in.) adjustment within the range 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.) <input type="checkbox"/> Fixed <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Shallow = 380 mm (15.0 in.) to 420 mm (16.5 in.) <input type="checkbox"/> Medium = greater than 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.) <input type="checkbox"/> Deep = greater than 460 mm (18.1 in.) | | | | | | |
| F Seat Width | <i>Refer to chair type above</i> Rotary chairs and stools = min. width of 450 mm (17.7in.) Rotary Large Occupant models = min. width of 560 mm (22.0 in.) | | | | | | |
| G Seat Height <i>choose ALL that are acceptable</i> | <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;">Rotary Chair</td> <td> <input type="checkbox"/> Adjustable <input checked="" type="checkbox"/> Standard = includes 417 mm (16.4 in.) or less to 512 mm (20.2in.) or more <input type="checkbox"/> Low = includes 376 mm (14.8 in.) to 439 mm (17.3 in.) <input type="checkbox"/> other = *specify additional criteria below </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <input type="checkbox"/> Fixed = between 417 mm (16.4 in.) to 512 mm (20.2 in.) </td> </tr> <tr> <td>Rotary Stool <i>choose 1</i></td> <td> <input type="checkbox"/> Adjustable = includes range from 580 mm (23 in.) to 840 mm (33 in.) <input type="checkbox"/> Fixed = equal or greater than 670 mm (27.5 in) </td> </tr> </table> | Rotary Chair | <input type="checkbox"/> Adjustable <input checked="" type="checkbox"/> Standard = includes 417 mm (16.4 in.) or less to 512 mm (20.2in.) or more <input type="checkbox"/> Low = includes 376 mm (14.8 in.) to 439 mm (17.3 in.) <input type="checkbox"/> other = *specify additional criteria below | <input type="checkbox"/> Fixed = between 417 mm (16.4 in.) to 512 mm (20.2 in.) | | Rotary Stool <i>choose 1</i> | <input type="checkbox"/> Adjustable = includes range from 580 mm (23 in.) to 840 mm (33 in.) <input type="checkbox"/> Fixed = equal or greater than 670 mm (27.5 in) |
| Rotary Chair | <input type="checkbox"/> Adjustable <input checked="" type="checkbox"/> Standard = includes 417 mm (16.4 in.) or less to 512 mm (20.2in.) or more <input type="checkbox"/> Low = includes 376 mm (14.8 in.) to 439 mm (17.3 in.) <input type="checkbox"/> other = *specify additional criteria below | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Fixed = between 417 mm (16.4 in.) to 512 mm (20.2 in.) | | | | | | | |
| Rotary Stool <i>choose 1</i> | <input type="checkbox"/> Adjustable = includes range from 580 mm (23 in.) to 840 mm (33 in.) <input type="checkbox"/> Fixed = equal or greater than 670 mm (27.5 in) | | | | | | |



| | | | | | | | | |
|----------|--|--|----------|---|---|------|--|---|
| H | Tilt Mechanism <i>choose ALL that are acceptable</i> | <input type="checkbox"/> Synchro-tilt = Preset ratio >1:1 <input type="checkbox"/> Unison-tilt = Preset ratio of 1:1 <input checked="" type="checkbox"/> Independent-tilt = Seat and backrest angle adjust independently of each other | | | | | | |
| I | Seat and Backrest Locks <i>choose ALL that are acceptable</i> | <input type="checkbox"/> Setup Position = chair locks into position with seat flat and backrest straight <input checked="" type="checkbox"/> Multiple Positions = chair locks into setup position plus other angles for seat and backrest | | | | | | |
| J | Casters | <input checked="" type="checkbox"/> carpet <input type="checkbox"/> hard surface | | | | | | |
| L | Foot Ring | <i>Standard with stool models only</i> | | | | | | |
| | Finishes <i>(Upholstery / Non-Upholstery)</i> | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="435 506 558 558">Backrest</td> <td data-bbox="558 506 867 558"> <input type="checkbox"/> Upholstery <input checked="" type="checkbox"/> Breathable material (Mesh) </td> <td data-bbox="867 506 1414 558"> <input type="checkbox"/> Other _____ *specify additional criteria below </td> </tr> <tr> <td data-bbox="435 558 558 611">Seat</td> <td data-bbox="558 558 867 611"> <input checked="" type="checkbox"/> Upholstery <input checked="" type="checkbox"/> Breathable material (Mesh) </td> <td data-bbox="867 558 1414 611"> <input type="checkbox"/> Other _____ *specify additional criteria below </td> </tr> </table> | Backrest | <input type="checkbox"/> Upholstery <input checked="" type="checkbox"/> Breathable material (Mesh) | <input type="checkbox"/> Other _____ *specify additional criteria below | Seat | <input checked="" type="checkbox"/> Upholstery <input checked="" type="checkbox"/> Breathable material (Mesh) | <input type="checkbox"/> Other _____ *specify additional criteria below |
| Backrest | <input type="checkbox"/> Upholstery <input checked="" type="checkbox"/> Breathable material (Mesh) | <input type="checkbox"/> Other _____ *specify additional criteria below | | | | | | |
| Seat | <input checked="" type="checkbox"/> Upholstery <input checked="" type="checkbox"/> Breathable material (Mesh) | <input type="checkbox"/> Other _____ *specify additional criteria below | | | | | | |
| | Additional Criteria: <i>If applicable:</i> | <i>Leave blank if there are no Additional Criteria.</i> <ul style="list-style-type: none"> > IUs must define any additional criteria that are justifiable for the specific needs of their requirement. > refer to Solicitation Example on furniture website for example wording for commonly requested additional criteria | | | | | | |



ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

1. Stratégie d'approvisionnement

Approvisionnement par sous-catégorie (CP):

2. Produit et Prix

SOUS-CATEGORIE

Tableau 1: Résumé des fauteuils par sous-catégorie 1 (le soumissionnaire doit compléter le prix)

| Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|---|------------------|---------|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| item | Titre | Qté (A) | fabrication/ séries/modél | Prix unitaire ferme (B) | total du produit (C)=(A)x(B) |
| 1. | Fauteuil rotatif | 500 | | \$ | \$ |
| Total des produits | | | | | \$ |

Tableau 2 – Livraison (Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.)

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|---|--|-----|---|----------------|--|-------------------|----------------------------------|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu | QTY | Date requise** (A-M-J) | Heure voulue : | Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous** | Prix de lot ferme | Total calculé (Qté x Prix) \$ |
| Tous | Affaires mondiales Canada 125 Sussex Drive, Ottawa, Ontario, K1A 0G2 | 500 | Avant 21-03-31 **Aucune prolongation ou retard ne sera accepté | normale | | \$ | |
| *Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA | | | | | Total des livraisons : \$ | | |
| **Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet. | | | | | | | |

*****Livraison n'est pas requise*****



Tableau 3 - Installations du Canada où se fera la livraison

| Installations du Canada où se fera la livraison | |
|---|---|
| Quai de chargement/lieu | 125 Sussex Drive LBP Building, Ottawa (Ontario) K1A 0G2 |
| Quai de chargement | Peut accueillir un camion de 40' pied de long; hauteur de quai standard |
| Rampe de chargement | N'est pas applicable |
| Porte | Porte de quai ordinaire, la même taille qu'une remorque |
| Monte-charge | N'est pas applicable |
| Autre (préciser) | Le fournisseur doit confirmer l'heure de livraison avec l'employé responsable à AMC (sauf pour les urgences) au minimum 4 heures avant l'arrivée au site de livraison et confirmer le temps de réponse avec le client. La limite d'accessibilité au quai de chargement pour la livraison est une remorque de 40 pieds. |

Tableau 4 - Évaluation de la soumission et total du contrat

| | | |
|---|--|----|
| 1 | Total ferme des produits (Tableau 1) | \$ |
| 2 | Total ferme des livraisons (tableau 2) | \$ |
| 3 | Prix évalué (soumission) total | \$ |
| 4 | Prix du contrat : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i> | \$ |
| 5 | Taxes applicables : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i> | \$ |
| 6 | Coût estimatif total (4+5) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i> | \$ |

*Lors de l'attribution du contrat, le « Prix total évalué (de la soumission) » devient le « Prix du contrat ».

Tableau 5 – Représentant autorisé du soumissionnaire

| | | |
|----|---|-----------------------|
| 1. | Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat | |
| | Nom : | Numéro de téléphone : |
| | | Courriel : |
| | | Numero du L'AMA |
| | NEA : | |